

## INFO PRESSE

### Réunion de travail contre la vie chère et l'inflation

À la suite d'un débat en collégialité le 20 avril dernier, le gouvernement a demandé à Gilbert Tyuienon, chargé notamment de la fiscalité, d'organiser une réunion de travail consacrée au problème de l'inflation. Elle s'est tenue au gouvernement, vendredi 29 avril. Elle a regroupé les organisations syndicales et patronales représentatives, l'ISEE, l'IEOM, l'Autorité de la concurrence, plusieurs directions de la collectivité (directions des Affaires économiques, des Services fiscaux et des Douanes), et des collaborateurs des autres membres du gouvernement. Autrement dit, l'essentiel des acteurs concernés par cette problématique.

#### Contexte

---

Au cours du mois de mars 2022, l'indice général des prix à la consommation hors tabac a augmenté de 0,3 % (+ 1,8 % sur un an). Cette tendance à la hausse est particulièrement marquée pour l'énergie (+ 2,9 %), dont + 5,7 % pour les carburants, et l'alimentation (+ 0,4 %). Trois raisons majeures expliquent cette situation :

- la hausse des cours mondiaux des matières premières se répercute sur les prix des carburants et du gaz ;
- la série d'intempéries provoque une envolée des prix des productions maraîchères et des fruits ;
- Les conséquences de la crise sanitaire et de la guerre en Ukraine qui influent sur l'économie de nombreux pays.

#### Un plan d'actions à mettre en œuvre

---

Cette rencontre a permis d'évoquer des pistes de travail destinées à combattre l'inflation des prix dans les domaines de l'énergie, de l'alimentation et des produits importés, et de recueillir les propositions des uns et des autres pour avancer de manière concertée.

#### Thématique énergie

Des mesures conjoncturelles sont à l'étude, par le biais de subventions et par un recours à la fiscalité :

- remise à la pompe et lissage de l'augmentation des prix dans le temps ;
- baisse des taxes aux pétroliers afin de baisser le coût à la pompe ;
- réduction de la marge des pétroliers dans la structure de prix du carburant ;
- augmentation de l'aide à l'énergie pour les agriculteurs ;

- aide aux ménages grâce à une subvention aux provinces qui serait intégrée dans leurs dispositifs d'aide sociale ;
- allègement temporaire de la fiscalité sur les prix du carburant ;
- suppression temporaire de l'exonération de TPP et TAPP aux sociétés minières et métallurgiques.

Des mesures structurelles ont été évoquées par le biais d'une réglementation et du recours à la fiscalité :

- affichage des prix des carburants imposé devant chaque station ;
- mise en place d'un crédit d'impôt sur l'habitat ou les véhicules, ou à l'inverse, taxation des véhicules polluants ;
- variabilité de la TPP et TAPP aux sociétés minières et métallurgiques en fonction du cours du nickel.

### **Thématique alimentaire :**

Des mesures permettant de réglementer les prix, et ce dès l'importation, ont été envisagées :

- encadrement temporaire des prix maximum des fruits et légumes les plus consommés et extension du système des prix plafonnés ;
- réglementation des prix d'une quinzaine de familles de produits alimentaires de première nécessité ;
- relance de l'accord de modération des prix « bouclier qualité prix » pour un panier de fruits frais ;
- suppression définitive, temporaire ou périodique, des restrictions aux importations des fruits et légumes.

Des mesures de surveillance et d'encouragement à la concurrence ont été proposées :

- veille active sur les produits et les prix de l'alimentation ;
- renforcement de la transparence avec l'amélioration de l'application « prix.nc » ;
- valorisation des productions labellisées.

### **Thématique douanière / fret :**

Des mesures conjoncturelles ont été identifiées par le biais d'une réglementation et du recours à la fiscalité :

- encadrement réglementaire de l'aconage ;
- baisse de la TSPA au taux directement inférieur sur les produits alimentaires de première nécessité ;
- baisse des droits de douane et de la TSPA sur les fruits et légumes ;
- suppression des taxes sur les ventes en ligne de pièces détachées automobiles pour favoriser la concurrence ;

Des mesures structurelles sont proposées par le biais d'une réglementation et de mesures fiscales à l'import :

- réduction ou suppression des droits de douanes sur les produits de grande consommation importés depuis les pays de la zone Pacifique ;

- signature d'accord commerciaux entre la Nouvelle-Calédonie et ses voisins pour permettre des échanges de marchandises privilégiées et un approvisionnement de proximité.

Au cours de cette rencontre, les échanges ont mis en exergue la volonté du gouvernement et des partenaires sociaux de trouver des solutions pour préserver, autant que possible, le pouvoir d'achat des ménages les plus modestes et soutenir les entreprises qui sont très impactées par la hausse du prix des matières premières.

La faisabilité à court terme de ces propositions fera l'objet d'études approfondies, afin de présenter un plan d'actions contre l'inflation et en faveur du pouvoir d'achat, qui sera soumis aux membres du gouvernement, dès le mercredi 4 mai 2022.

\* \* \*

\*